

2023/27

Département de la
GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Canton du
NORD MÉDOC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DE L'OFFICE DU
TOURISME DE LA COMMUNE DE
VENDAYS-MONTALIVET**

Commune de
VENDAYS-MONTALIVET

SÉANCE DU 25/09/2023

Date convocation : 18/09/2023

Date affichage : 18/09/2023

Nombre de membres :

en exercice :	20
présents :	9
absents excusés représentés	0
absent excusé	11
absent :	0
de votants :	9

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre à dix-sept heures, les membres du Comité de Direction de l'Office du Tourisme de la commune de Vendays-Montalivet se sont réunis dans la salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sur convocation.

PRÉSENTS

TRIOULET-LASSUS Jean
BARTHELEMY Laurent
BERTET Jean-Marie
BRUN Véronique
FABRE Michel

Thomas BILBAO
Laurent Champion
Jean-Marc RODRIGUEZ
Olivier SARRAZIN

**ABSENTS EXCUSÉS
REPRESENTÉS**

ABSENTS EXCUSÉS Vincent ARIAS – Sylviane BAHOUGNE - Jean-Pierre BALMETTE – Pierre BOURNEL – Chloé PEYRUSE - Valérie DA COSTA OLIVEIRA – Marie FONTENEAU – Thibault GESLIN – Patrick LUCAS - Françoise PAPILLON – Bruno SIROUGNET

ABSENT

**20-2023 – DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA STRATEGIE TOURISTIQUE DE L'OFFICE DE
TOURISME DE VENDAYS MONTALIVET**

Rapporteur : Monsieur le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT la volonté de définir une stratégie touristique qui orientera la politique en la matière pour les années à venir ;

CONSIDERANT que cette stratégie s'articule autour de 4 axes :

- Axe économique
- Axe écologique
- Axe socio-professionnel
- Axe communication

CONSIDERANT que la commune et l'Office de tourisme de Vendays Montalivet se donnent pour objectif de développer une politique touristique concertée qui vise à mettre en synergie les attraits, les atouts et la politique touristique de la destination.

CONSIDERANT que l'objectif de mise en œuvre de la stratégie est de développer une charte de valeurs liées à un accueil personnalisé et chaleureux, à la découverte de la destination, à l'écoute et aux traitements des demandes et remarques, à la garantie de la fiabilité des informations, au suivi de la satisfaction et à des séjours inoubliables dans la station.

CONSIDERANT les engagements qualité de la stratégie ainsi clairement définis :

CONSIDERANT que la définition de la politique touristique de la ville s'applique au travers de la stratégie touristique mais également par le biais de la convention d'objectifs qui la lie à l'Office de Tourisme de Vendays Montalivet ;


Il est présenté au conseil de direction en annexe du présent rapport le développement de cette stratégie touristique, et donc proposer à l'assemblée :

- D'APPROUVER La stratégie touristique annexée au présent rapport.

Le Comité de Direction, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la stratégie touristique de l'office de tourisme ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à le présenter au prochain Conseil Municipal de la commune de Vendays-montalivet pour validation.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme

Le Président

Jean TRIJOLET-LASSUS

Le Président :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le recours peut également être déposé sur l'application Télérecours à l'adresse : www.telerecours.fr

Département de la
GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Canton du
NORD MÉDOC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DE L'OFFICE DU
TOURISME DE LA COMMUNE DE
VENDAYS-MONTALIVET**

Commune de
VENDAYS-MONTALIVET

SÉANCE DU 25/09/2023

Date convocation : 18/09/2023

Date affichage : 18/09/2023

Nombre de membres :

en exercice :	20
présents :	9
absents excusés représentés	0
absent excusé	11
absent :	0
de votants :	9

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre à dix-sept heures, les membres du Comité de Direction de l'Office du Tourisme de la commune de Vendays-Montalivet se sont réunis dans la salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sur convocation.

PRÉSENTS

TRIOULET-LASSUS Jean
BARTHELEMY Laurent
BERTET Jean-Marie
BRUN Véronique
FABRE Michel

Thomas BILBAO
Laurent Champion
Jean-Marc RODRIGUEZ
Olivier SARRAZIN

**ABSENTS EXCUSÉS
REPRESENTÉS**

ABSENTS EXCUSÉS Vincent ARIAS – Sylviane BAHOUGNE - Jean-Pierre BALMETTE – Pierre BOURNEL – Chloé PEYRUSE - Valérie DA COSTA OLIVEIRA – Marie FONTENEAU – Thibault GESLIN – Patrick LUCAS - Françoise PAPILLON – Bruno SIROUGNET

ABSENT

21-2023 – AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE POUR LA REALISATION D'UN AUDIT COMPLET

Rapporteur : Monsieur le Président

Dans le cadre de sa volonté d'obtenir la marque Qualité Tourisme™, l'Office de Tourisme souhaite solliciter une subvention auprès du Département de la Gironde pour la réalisation de l'audit complet.

Pour rappel, le règlement de la marque prévoit un audit pour l'attribution ou le maintien de la marque Qualité Tourisme™ comprenant 2 étapes : un audit mystère pour les critères concernant notamment l'accueil des visiteurs et un audit complet sur l'ensemble du référentiel national. Ces deux audits doivent être réalisés par deux cabinets agréés différents à deux périodes distinctes.

Ces cabinets d'audit sont agréés par ADN Tourisme, fédération nationale des organismes institutionnels du tourisme. L'usage de la marque sera ensuite valable 5 ans.

A ce titre, le département de la Gironde prévoit un dispositif de soutien aux démarches qualité engagées par les offices de tourisme, afin de garantir une offre touristique de qualité et une professionnalisation des acteurs, en subventionnant notamment les audits complets pour la marque Qualité Tourisme™ engagés dans une première démarche ou dans un renouvellement, dans la limite de 3000€ HT et plafonné à 60% du coût HT.

Il est donc proposé au Conseil d'administration de l'Office de Tourisme de VENDAYS-MONTALIVET :


- **D'APPROUVER** la sollicitation d'une subvention auprès des services dédiés du Département de la Gironde dans le cadre de l'obtention de la marque Qualité Tourisme™ ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à constituer le dossier de demande de subvention correspondant.

Le Comité de Direction, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la sollicitation d'une subvention auprès des services dédiés du Département de la Gironde dans le cadre de l'obtention de la marque Qualité Tourisme™ ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à constituer le dossier de demande de subvention correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme

Le Président
Jean TRIJOULET-LASSUS



Le Président :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le recours peut également être déposé sur l'application Télérecours à l'adresse : www.telerecours.fr